



Poupart Lussier
Labelle, CPA INC.

Société de Comptables Professionnels
Agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.groupepoupart.com

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE
CANOË-KAYAK DE VITESSE**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2018



Poupart Lussier
Labelle, CPA INC.

Société de Comptables Professionnels
Agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.groupepoupart.com

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2018

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	2 – 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Évolution de l'actif net du fonds – Fonds de réserve – Placements Sports - <i>Annexe 1</i>	13



Poupart Lussier
Labelle, CPA INC.

Société de Comptables Professionnels
Agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.groupepoupart.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse** tire certains de ses produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse** et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 mars 2018, de l'actif à court terme au 31 mars 2018 et de l'actif net au 1^{er} avril 2017 et au 31 mars 2018.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse** au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Poupart Lussier Labelle, CPA Inc.

POUPART LUSSIER LABELLE, CPA INC.

Par : Yves Poupart, CPA auditeur, CA

Laval, Québec
Le 16 juin 2018

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

4.

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 \$	2017 \$ (Redressé - note 2)
PRODUITS		
Subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, responsable du loisir et du sport	232 978	194 208
Subvention de l'Institut National du Sport du Québec	48 068	54 000
Autres subventions	6 000	6 250
Apports reportés constatés à titre de produits	3 858	-
Cotisation des membres	38 261	34 158
Produits liés aux participants aux camps de Floride	87 812	77 026
Inscriptions aux championnats provinciaux	41 915	46 894
Dons - Fonds de réserve - Placements Sports - <i>Annexe 1</i>	59 822	34 200
Autres revenus	36 076	27 138
	554 790	473 874
CHARGES		
Frais pour l'excellence :		
Salaires et charges sociales	76 046	63 702
Frais pour les jeux du Canada	24 300	13 952
Frais pour les officiels	1 882	552
Frais des camps de Floride	131 758	117 001
Frais d'entraîneurs	60 000	61 640
Frais d'entretien et de réparations	13 719	8 273
Autres frais	20 266	12 982
	327 971	278 102
Frais pour le développement	4 004	613
Frais pour les programmes de compétitions	55 424	69 929
Frais du Fonds de réserve - Placements Sports - <i>Annexe 1</i>	759	25 146
Frais d'administration	35 218	29 413
Amortissement des immobilisations corporelles	37 306	33 615
	460 682	436 818
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	94 108	37 056

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

5.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018			2017	
	Fonds d'affectation d'origine externe - Fonds de réserve - Placements Sports \$ <i>Annexe 1</i>	Fonds d'affectation d'origine interne \$ <i>[note 8]</i>	Non affecté \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE - DÉJÀ ÉTABLI	93 758	118 084	44 374	256 216	297 554
Redressement des exercices antérieurs <i>[note 2]</i>	-	-	404 024	404 024	325 630
SOLDE REDRESSÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	93 758	118 084	448 398	660 240	623 184
Excédent des produits sur les charges	-	-	94 108	94 108	37 056
Virement de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges du Fonds de réserve - Placements Sports - <i>Annexe 1</i>	59 063	-	(59 063)	-	-
Transfert au Fonds non affecté concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles - <i>Annexe 1</i>	(28 428)	-	28 428	-	-
Affectation de l'exercice <i>[note 8]</i>	-	13 994	(13 994)	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	124 393	132 078	497 877	754 348	660 240

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

6.

BILAN AU 31 MARS 2018

	2018 \$	2017 \$ (Redressé - note 2)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	86 583	122 998
Comptes clients et autres créances <i>[note 4]</i>	163 436	100 373
Placements échéant à moins d'un an <i>[note 5]</i>	75 178	9 229
Charges imputables au prochain exercice	26 229	27 900
	351 426	260 500
PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR <i>[note 5]</i>	14 422	77 400
IMMOBILISATIONS CORPORELLES <i>[note 6]</i>	429 678	404 024
	444 100	481 424
	795 526	741 924
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Charges à payer	19 392	56 040
APPORTS REPORTÉS <i>[note 7]</i>	21 786	25 644
	41 178	81 684
ACTIF NET		
FONDS D'AFFECTION D'ORIGINE EXTERNE - FONDS DE RÉSERVE - PLACEMENTS SPORTS		
	124 393	93 758
FONDS D'AFFECTION D'ORIGINE INTERNE <i>[note 8]</i>	132 078	118 084
NON AFFECTÉ	497 877	448 398
	754 348	660 240
	795 526	741 924

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

7.

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 \$	2017 \$ (Redressé - note 2)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	94 108	37 056
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	37 306	33 615
Apports reportés constatés à titre de produits	(3 858)	-
	127 556	70 671
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes clients et autres créances	(63 063)	24 219
Charges imputables au prochain exercice	1 671	(3 011)
Charges à payer	(36 648)	49 729
	(98 040)	70 937
	29 516	141 608
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(62 960)	(112 009)
Acquisition de certificats de dépôt	(664)	(657)
Remboursement des membres concernant les prêts de bateaux	4 143	6 213
Prêt pour des bateaux à des membres	(6 450)	-
	(65 931)	(106 453)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(36 415)	35 155
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	122 998	87 843
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	86 583	122 998

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

Encaisse	86 583	122 998
----------	--------	---------

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

8.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de la *Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec*, promeut le canoë-kayak de vitesse dans la province de Québec et regroupe les membres des clubs de canoë-kayak de vitesse. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi sur les impôts* et elle est conséquemment exemptée des impôts.

2. REDRESSEMENT DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Auparavant, l'organisme comptabilisait ses acquisitions d'immobilisations aux charges de l'exercice puisqu'il était considéré comme un petit organisme; l'Association a dépassé le seuil permis au cours de l'exercice 2018, soit un niveau de produits de 500 000\$ sur la moyenne des deux derniers exercices. En conséquence, elle doit se conformer à la norme de capitaliser les immobilisations au bilan et les amortir sur leur durée de vie utile, et cela, de façon rétroactive.

Les états financiers de 2017 ont été retraités et les postes décrits ci-après ont été augmentés (diminués) des montants suivants :

Incidence sur les postes du bilan (31 mars 2017)	\$
Immobilisations corporelles	404 024
Actif net fonds non affectés	404 024
Incidence sur les postes de l'évolution de l'actif net au 1^{er} avril 2016	\$
Solde d'ouverture - augmentation	325 630
Incidence sur les postes de l'état des résultats (exercice clos le 31 mars 2017)	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	(33 615)
Immobilisations corporelles passées aux charges	112 009
Excédent des produits sur les charges	78 394

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Fonds

L'Association possède trois fonds distincts, soit un fonds d'affectation d'origine externe, dont les objectifs et la provenance sont d'origine externe, un fonds d'affectation d'origine interne dont les objectifs et la provenance sont établis par le conseil d'administration et des fonds non affectés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Fonds [suite]

Le Fonds de réserve d'origine externe provient du programme de Placements Sports de Sports Québec et il a été créé pour fournir différents programmes d'activités aux membres de l'Association. Sports Québec reçoit des dons pour l'Association et lui remet une contribution additionnelle de 250% (230% avant 2018); en contrepartie, l'Association remet 20% (10% avant 2018) des sommes reçues à la Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans se terminant le 31 mars 2023.

Le fonds d'affectation d'origine interne sert à réserver des sommes pour différents projets selon des décisions du conseil d'administration.

Les fonds non affectés servent aux opérations courantes de l'Association.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur les frais courus, les provisions pour créances douteuses sur les sommes à recevoir et les prêts et, sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'autofinancement reliés aux activités et aux inscriptions sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont réalisés.

Les produits des cotisations des membres et affiliations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les subventions, autres revenus et les dons sont comptabilisés aux exercices pour lesquels ils sont versés.

Les produits provenant des placements sont comptabilisés en fonction des droits rattachés aux titres détenus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode linéaire sur les durées indiquées ci-dessous :

	Durées
Équipement de compétition	20 ans
Équipements liés au programme Placements Sports	15 ans
Équipement informatique	5 ans
Camions	8 ans
Remorques	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Apports reportés

Les apports reçus durant l'exercice pour des charges à encourir lors d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, d'une partie des placements et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des charges à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association évalue la recouvrabilité des actifs à long terme. Si des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable, une dépense pour la dépréciation équivalente à la différence entre ladite valeur comptable et la juste valeur des actifs est reconnue. La juste valeur est généralement mesurée en utilisant une technique d'évaluation, comme la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

11.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

4. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2018	2017
	\$	\$
Comptes clients	15 432	11 920
Subvention à recevoir	105 887	66 998
À recevoir du Fonds - programme Placements Sports	42 117	21 455
	163 436	100 373

5. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

	2018	2017
	\$	\$
Certificat de dépôt au taux de 1,15%, échéant en mars 2020.	5 112	5 086
Certificat de dépôt au taux de 0,90%, échéant en mars 2019.	71 538	70 900
Prêts à des membres, pour l'acquisition de bateaux, sans intérêts, échéant jusqu'en 2020.	12 950	10 643
	89 600	86 629
Moins : Portion échéant à moins d'un an	75 178	9 229
	14 422	77 400

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement de compétition	351 823	130 252	221 571	205 661
Équipements liés au programme				
Placements Sports	220 750	35 936	184 814	170 155
Équipement informatique	54 027	52 159	1 868	265
Camions	54 443	43 039	11 404	16 436
Remorques	12 058	3 015	9 043	10 249
Mobilier et équipement de bureau	7 339	6 361	978	1 258
	700 440	270 762	429 678	404 024

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

12.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des produits non dépensés reçus et destinés à couvrir les charges de fonctionnement et des projets des exercices subséquents. Les apports reportés sont les suivants :

	2018 \$	2017 \$
Jeux du Canada	19 830	21 072
Développement des athlètes d'excellence	-	2 616
Officiels	1 956	1 956
	21 786	25 644

8. FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

	2018				2017	
	Affectés à la banque de bateaux \$	Affectés à l'achat d'immobilisations \$	Affectés à l'achat d'un camion- remorque \$	Affectés au transport de bateaux \$	Total \$	Total \$
Solde au début de l'exercice	77 481	15 547	24 515	541	118 084	118 084
Affectation de l'exercice	-	-	13 994	-	13 994	-
Solde à la fin de l'exercice	77 481	15 547	38 509	541	132 078	118 084

L'Association ne peut utiliser les montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2018.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard à des créanciers et charges à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Association si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des créances.

Dans le cours normal de ses activités, l'Association effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continue et il examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. L'Association ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

13.

Annexe 1

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DU FONDS - FONDS DE RÉSERVE - PLACEMENTS SPORTS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 \$	2017 \$
PRODUITS - FONDS DE RÉSERVE		
Produits de dons admissibles au programme Placements Sports (sommes provenant des donateurs)	17 092	10 364
Produits d'appariement (sommes provenant de Placements Sports)	42 730	23 836
	59 822	34 200
CHARGES		
Programme de sécurité	-	14 881
Programme de promotion	759	10 265
	759	25 146
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	59 063	9 054
Transfert au fonds général pour l'achat d'immobilisations corporelles liées au programme Placements Sports	(28 428)	(70 443)
VARIATION NETTE DE L'EXERCICE	30 635	(61 389)
FONDS DE RÉSERVE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	93 758	155 147
FONDS DE RÉSERVE À LA FIN DE L'EXERCICE	124 393	93 758

Au 31 mars 2018, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 50 588\$ (35 632\$ en 2017) [note 3].